

DOSSIER INSCRIPTION
SÉJOUR « FETE DES REMPARTS DE DINAN »

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :
Date de naissance : Genre :

INFORMATIONS SUR LE SEJOUR :

- Nom du séjour : « Fête des remparts de Dinan »
- Dates : Du samedi 19 juillet 2025 au dimanche 20 juillet 2025.
- Destination : Dinan
- Hébergement : Camping Beauséjour à Saint-Samson-Sur-Rance
- Groupe d'enfants : 7 places maximum
- **Encadrement :**
 - Responsable : Simon DERRIEN
 - Animatrice : Héloïse Launay

Contact pendant le séjour :

- Téléphone d'urgence 24h/24h : 06.07.39.46.97
- Adresse du lieu d'accueil : La Hisse, 22100

PRIX DU SEJOUR : (En fonction de votre quotient familial) :

<300€	300€<QF>600€	601€<QF>700€	700€<QF>1200€	1201€<QF>2500€	QF>2501€
15€	17€	21€	26€	32€	40€

NB : en cas de maladie ne permettant pas la participation au séjour, un remboursement de 50% des frais d'inscription sera fait sur présentation d'un certificat médical.

Autorisation Parentale :

1. Je soussigné.e autorise mon enfant à participer au séjour organisé par l'équipe jeunesse de la MJC Bréquigny, en m'engageant à payer une adhésion à la MJC de 3 euros.

2. Je souhaite inscrire mon enfant sur les activités de l'été 2025 et l'année 2025-2026, en m'engageant à payer une cotisation de 2 euros, permettant à mon enfant d'accéder aux activités gratuites de l'Espace Jeunes. OUI NON

3. Je suis adhérent.e de la MJC et je souhaite réinscrire mon enfant sur la période 2025 – 2026, en m'engageant à venir payer son adhésion et sa cotisation en septembre 2025. OUI NON

4. Autorise la captation ou la diffusion de photos ou vidéos de mon enfant dans le cadre des activités de la MJC Bréquigny (rapport d'activités, réseaux sociaux) : OUI NON

5. J'autorise les animateur.ices à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'urgence médicale et m'engage à rembourser les honoraires des soins engagés par la structure. Cette autorisation est indispensable pour que votre enfant puisse participer aux sorties organisées par la MJC. OUI NON

6. J'autorise les animateur.ices à transporter mon enfant sur les lieux d'activités (minibus, car, ...) ou prendre les transports communs. Cette autorisation est indispensable pour que votre enfant puisse participer aux sorties organisées par la MJC. OUI NON

Fait à, le : / /

Signature